

Par SDÉ et poste

Le 12 décembre 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à la conversion du réseau autonome d'Inukjuak à l'énergie renouvelable
Votre dossier : R-4091-2019
Notre dossier : R057213 ST

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** ») a pris connaissance des demandes de remboursement de frais des intervenants (les « **Demandes de remboursement** ») relativement au dossier mentionné en objet.

De façon générale, le Distributeur s'en remet à la Régie quant à l'utilité des interventions ainsi qu'au caractère nécessaire des frais réclamés par les différents intervenants. Il souhaite néanmoins faire part à la Régie qu'il constate un nombre important d'heures réclamé par la FCEI, le ROEE et SÉ-AQLPA pour leurs procureurs et s'interroge sur le caractère raisonnable des frais réclamés eu égard à cet aspect.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL
JC/jl